

Genève, le 9 octobre 2014

## **Plus de 2'200 cyclistes demandent l'attribution d'un budget spécifique à la réalisation de l'initiative 144**

En juin dernier, PRO VELO Genève lançait une pétition pour demander l'attribution d'un budget spécifique à la mise en œuvre de l'initiative 144 pour la mobilité douce, afin de respecter la volonté populaire. Acceptée par le Peuple genevois le 15 mai 2011, soit il y a plus de trois ans, l'initiative 144 prévoit que l'Etat dresse un plan directeur de la mobilité douce et aménage dans un délai de 8 ans (soit d'ici 2019) :

- des pistes cyclables continues, directes et protégées du trafic motorisé ;
- des stationnements vélos sécurisés et abrités des intempéries ;
- des traversées piétonnes sûres ;
- des carrefours conçus pour encourager la mobilité douce.

PRO VELO Genève constate que très peu a été fait pour la mettre en application. En particulier, aucun budget spécifique n'a été adopté pour effectuer les travaux qu'elle exige. Plus de 2'200 cyclistes ont répondu à l'appel en signant cette pétition. Elle a été remise ce jour au Grand Conseil du canton de Genève.

### **Trois ans déjà**

Les services cantonaux ont certes mené différentes études et élaboré des propositions pour huit principales pénétrantes cyclables. Si, trois ans plus tard, nous voyons qu'une petite partie a été aménagée, le rythme et la détermination ne sont pas au rendez-vous pour qu'à la fin de la présente législature, des progrès notables soient réalisés. Pour que l'ensemble des routes du réseau primaire et secondaire soient dotées de pistes, ou à défaut de bandes cyclables, comme le prévoit le texte voté par le Peuple, la tâche est très importante et les obstacles nombreux. Pistes inexistantes, discontinues, simples bandes de marquage donnant un faux sentiment de sécurité, les défauts sont nombreux et connus du Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture. Ils le sont également des usagers, qui ont décerné à Genève l'avant-dernière place dans le classement des « Villes cyclables » de PRO VELO Suisse<sup>1</sup>.

Et pour cause : comment mettre en œuvre la volonté du Peuple si on ne s'en donne pas les moyens ? A ce jour, aucun budget spécifique à la réalisation de l'initiative 144 n'a été adopté par l'Etat ! Sa mise en œuvre est dépendante des autres projets d'entretien et d'aménagement routier. A noter que le crédit annuel attribué au génie civil pour la construction et l'entretien des routes cantonales, crédit qui peut parfois intégrer une part pour le vélo, diminue d'année en année<sup>2</sup>.

### **Demande de crédit extraordinaire**

Pour pallier à cette absence dans le budget cantonal, un projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 20 000 000 F pour la mise en œuvre de l'initiative IN144 en faveur de la mobilité douce a été déposé en janvier 2013 (PL11114). Il prévoit

<sup>1</sup> PRO VELO Suisse, *Classement PRIX villes cyclables 2014* : <http://www.villes-cyclables.ch/download/>

<sup>2</sup> Projet de budget 2015 du Conseil d'Etat : [http://ge.ch/finances/media/finances/files/fichiers/tome2\\_hd\\_web.pdf](http://ge.ch/finances/media/finances/files/fichiers/tome2_hd_web.pdf)

4 tranches annuelles de 5 000 000 F inscrites au budget d'investissement. Il représente le strict minimum afin d'aménager enfin les points noirs de la circulation cycliste dans le canton, mais est enlisé depuis plus d'un an et demi en commission des finances.

#### **Les revendications de l'association**

Le peuple a voté en 2011 sur l'initiative 144. Sa volonté s'exprime clairement par le choix de favoriser les modes de transports dit « doux » dans l'espace restreint et congestionné du canton de Genève. Volonté qui se maintient avec le vote il y a quelques semaines à peine sur l'initiative 152 et le refus d'une traversée de la rade<sup>3</sup>.

PRO VELO dépose maintenant une pétition pour faire appliquer la loi H 1 80 issue de l'initiative 144. Avons-nous perdu la tête ? Ou est-ce la société qui perd la tête quand l'Etat ne se donne pas les moyens de respecter les choix du Peuple ?

PRO VELO Genève demande instamment que le projet de loi accordant un crédit d'investissement extraordinaire à la mise en œuvre de l'initiative 144 soit mis à l'ordre du jour du Grand Conseil et que les députés, quelle que soit leur couleur politique, votent sans délai des moyens pour le vélo !

#### **Contact :**

Violeta Djambazova,  
Coordinatrice PRO VELO Genève  
022 329 13 19 – 076 615 78 28

---

<sup>3</sup> Votation Populaire du 28 septembre 2014, Résultats du canton de Genève :  
<http://www.ge.ch/votations/20140928/cantonal/>